

**DEC25226DAJ**

**Décision du 3 décembre 2025 portant nomination de M. Pierre-Yves MANACH en qualité de Président du  
Centre de recherche Pays de la Loire**

**Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 23 octobre 2024 (JO du 24 octobre 2024) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 16 juin 2022 (note de service n°2022-36) fixant la liste des Centres INRAE,

**Décide :**

**Article unique.**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, M. Pierre-Yves MANACH, Professeur des universités de classe exceptionnelle, est nommé Président du Centre de recherche Pays de la Loire pour une durée de quatre ans.

Fait à Paris, le 3 décembre 2025

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

